Image not found or type unknown

# Assurance annulation abusive

Par **lym06**, le **17/01/2008** à **10:35**

Bonjour,

J’ai réservé un stage de pilotage sur glace (d’une valeur de 220€) auprès de la société « Sport Découverte » ainsi qu’une assurance annulation (en sus).

La personne devant bénéficier de cette activité est actuellement dans l’impossibilité (pour raison médicale) d’effectuer ce stage. J’ai donc fait parvenir une lettre recommandée avec accusé de réception pour en informer le prestataire et bénéficier de l’assurance annulation que j’ai souscrite.

Or ce jour leur réponse est la suivante : « En aucun cas, l'assurance annulation souscrite par l'acheteur ne permet un remboursement. »

L’assurance annulation permet d’annuler l’activité mais ne donne pas le droit à un remboursement. Conclusion, j’ai payé et je n’ai aucun service en retour. J’appelle ça du vol mais le prestataire lui trouve ca logique !

Que puis-je faire ?

En vous remerciant par avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés